



16ème législature

Question N° : 11292	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse >Suicides au sein de la police et de la gendarmerie nationales	Analyse > Suicides au sein de la police et de la gendarmerie nationales.
Question publiée au JO le : 12/09/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les suicides au sein de la police et de la gendarmerie nationales. Réalisant une profession extrêmement exigeante au service la sécurité des compatriotes et soumis à des conditions de travail ou à une pression parfois devenue insupportables, on doit hélas chaque année déplorer des suicides au sein des forces de sécurité intérieure. Ces drames doivent alerter ceux qui sont aux responsabilités gouvernementales afin d'y apporter des réponses fortes et adéquates. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui préciser le nombre, année par année depuis 2000, de policiers et de gendarmes qui se sont suicidés.